

NOMBRE DE MEMBRES : EN EXERCICE 23 | PRÉSENTS 16 | ABSENTS EXCUSÉS 07 | VOTANTS 23

OBJET : N° L-24-02/01-09/AG VALIDATION DU TERRAIN POUR LE PROJET DE NOUVELLE GENDARMERIE A CASTILLON-LA-BATAILLE

L'an deux mil vingt-quatre, le cinq février à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Castillon-la-Bataille dûment convoqué le 31 janvier 2024, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de ville sous la présidence de Monsieur Jacques BREILLAT, Maire.

Etaient présents : Jacques BREILLAT, Jean-Claude DUCOUSSO, Josiane ROCHE, Philippe BRIMALDI, Fernand ESCALIER, Sylvie LAFAGE, Josette MASSARIN, Hicham TARZA, Sophie SEIGUE, Patrick TRACHET, Saliha EL AMRANI, Quentin CHIQUET FERCHAUD, Valérie LEVERNIER, Pierre MEUNIER, Patricia COURANJOU, Jean-Luc BELLEINGUER.

Etaient absents excusés : Florence JOST donne procuration à Sylvie LAFAGE, Christine JOUANNO donne procuration à Fernand ESCALIER, Jean-François LAMOTHE donne procuration à Jean-Claude DUCOUSSO, Nicole CAMPANER donne procuration à Josiane ROCHE, Jean-Pierre DORIAN donne procuration à Pierre MEUNIER, Séverine DECROCK donne procuration à Valérie LEVERNIER, Gérard FERAUDET donne procuration à Patrick TRACHET.

Le scrutin a eu lieu, Valérie LEVERNIER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

M le Maire signale que le groupement de gendarmerie départementale de la Gironde a attiré son attention sur l'inadaptabilité des locaux actuels de gendarmerie qui nuisent au travail des agents et à l'accueil des visiteurs.

La commune de Castillon-la-Bataille est sollicitée pour réfléchir à la création d'un nouvel établissement.

M le Maire signale que la ville a proposé deux terrains à la gendarmerie :

- Le terrain actuellement occupé par le Centre Technique Municipal, rue Veuve Marie Larquey
- Le terrain actuellement occupé par des bâtiments associatifs, sur l'emplacement des anciens CFA.

M le Maire indique qu'une visite sur site est intervenue avec les représentants de la Gendarmerie Nationale le 4 octobre 2023. Il précise qu'ensuite le général de brigade Loïc BARAS commandant le groupement de gendarmerie de la Gironde s'est déclaré favorable, par courrier du 15 novembre 2023, à l'installation de la future gendarmerie sur le terrain de l'ancien CFA, cadastré aux parcelles AE404 et AE038, rue Jules Verne lieu-dit le Rieuvert.

PAGE 1

Ville de Castillon-la-Bataille
Extrait du registre des délibérations du
Conseil Municipal - Séance du 5 février
2024

M le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter le principe de la mise à disposition de ces terrains pour le projet de construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie.

M le Maire signale que cette délibération de principe est indispensable pour que l'Etat prenne en compte la proposition foncière de la commune de Castillon-la-Bataille.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à la mise à disposition des parcelles AE404 et AE038 pour le projet de construction d'une nouvelle gendarmerie pour la brigade de Castillon-la-Bataille.

*Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Sous-préfecture le
Et de sa publication le*

Extrait certifié conforme au registre
des délibérations du Conseil Municipal

Le 5 février 2024
Le Maire,
Jacques BREILLAT



PAGE 2

Mairie de Castillon-la-Bataille

25 place Turenne 33350 Castillon-la-Bataille * téléphone 05 57 40 00 06 * fax 05 57 40 33 06 * mairie@castillonlabataille.fr

Accusé de réception en préfecture
033-213301088-20240205-L24020109AGa-DE
Date de télétransmission : 13/02/2024
Date de réception préfecture : 13/02/2024